



Acheter appartement avec amiante dans les parties communes?

Par **mousetique**, le **10/02/2010** à **02:06**

Bonjour.

J'envisage d'acheter un appartement dernièrement visité. La résidence est de 1986, contient de l'amiante autour des canalisations dans les parties communes, dans les caves et garages. Cependant pas d'amiante au sein de l'appartement (certifié sur le constat remis à l'actuel propriétaire par les anciens).

L'appartement m'intéresse beaucoup. Est-il judicieux selon vous d'effectuer l'achat d'un bien comme celui-ci?

Merci

Par **COULOMBEL**, le **10/02/2010** à **09:01**

Bonjour !!

...Il est évident que les réponses apportées sur ce site ,n'ont qu'une valeur de conseil.

...Nous ne sommes pas dans le cadre des vices cachés, parce que l'information de la présence d'amiante, dans des parties de l'appart , vous a été communiquée ,par le dossier de diagnostiques!.

...La présence d'amiante dans le garage, doit certainement correspondre à la toiture. Il convient de lire les conseils du technicien,sur l'avancée de la dégradation des toles.

....Présence d'amiante autour des canalisations dans les parties communes, il convient de s'assurer, par lettre recommandée , soit de transmettre l'information au Syndic de l'immeuble, soit de lui demander s'il a été porté à sa connaissance, de la présence de l'amiante. Afin de vous préserver du défaut d'information pouvant être relevé ultérieurement.Et par la présente, de lui demander s'il envisage de procéder à l'enlèvement et au remplacement de cet isolant!..idem, pour les caves .

..cependant, concernant les caves ,je mets un bémol, afin que vous vérifiez vous même, qu'aucune trapes d'aération, se trouvant dans l'appartement, ne communique directement ou indirectement

dans la cheminée d'aération, qui doit se trouver à la base, c'est à dire à la cave. Il se peut qu'il n'y en a pas ,vue que l'immeuble date de 1986.

...L'achat d'un bien contenant de l'amiante est un choix personnel et subjectif ! .Pour citer mon cas, j'ai de l'amiante sur la toiture du garage et de l'atelier, mais nous le savons.

..Lors d'un précédent achat immobilier, le technicien avait mentionné la présence d'amiante dans le logement, certes ! ce

produit peut s'enlever, mais en prenant contact avec des techniciens spécialisés.Nous n'avons pas donné suite à cet achat!

...Est-il judicieux selon nous d'effectuer cet achat: La réponse finale vous incombe .MERCI§.

10 février 2010/ 9 heures /.....

...